

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 15 mars 2019

relatif au nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile

NOR : TRAA1906941A

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-1393 du 22 novembre 2002 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de responsable technique de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 modifié relatif à l'emploi de responsable technique de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le nombre d'emplois de responsable technique de l'aviation civile est fixé à 263 à compter du 8 décembre 2018.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 15 mars 2019.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile,
P. GANDIL